

R/TP 57 P

Dangers d'un État juif

EN PALESTINE

PAR

Un Ami de la Terre Sainte



LES AMIS DE LA TERRE SAINTE

248, Boulevard Raspail, 248

PARIS

1919

Bibliothèque Maison de l'Orient



072831

Dangers d'un État juif

EN PALESTINE

AUX ÉDITIONS DE LA TERRE SAINTE

248, BOULEVARD RASPAIL



Le Sionisme et la Paix mondiale

par M. Herbert Adams Gibbons

La Grande Peine de la Palestine

par M. Jules Bernex

L'État Juif en Palestine

par le Cheik Youssef El-Khazen

R/TP 57P

Dangers d'un État juif

EN PALESTINE

PAR

Un Ami de la Terre Sainte



LES AMIS DE LA TERRE SAINTE

248, Boulevard Raspail, 248

PARIS

—
1919

Dangers d'un État juif en Palestine

Quels que puissent être les mobiles du projet d'installation des Juifs en Palestine et de la création d'un Etat Juif dans ce pays, la réalisation de ce projet aurait les conséquences suivantes :

Au point de vue ethnique et de la population palestinienne

1° Fausse application des droits ethniques :

Au point de vue ethnique, les Juifs sont originaires de Chaldée. Ils ont conquis la Palestine, y ont vécu en conquérants quatre ou cinq siècles, et en ont été expulsés dans les mêmes circonstances. La population actuelle qui l'habite depuis vingt siècles est, au contraire, en grande partie originaire du pays ou chanaanéenne (véritable arborigène de la Palestine). Le fait d'avoir occupé un pays par conquête et d'en avoir été expulsé par d'autres constitue-t-il un droit ethnique ou historique ? Que deviendrait la face du globe si l'on devait rétablir la carte d'il y a vingt siècles ! Songe-t-on à restaurer l'ancien empire des Pharaons en faveur des Coptes qui, eux, cependant, sont originaires d'Egypte et n'ont pas cessé d'habiter le pays ?

2° Méconnaissance des droits des Palestiniens :

La population palestinienne est composée de : 400.000 musulmans, 200.000 chrétiens et 100.000 juifs dont, parmi ces derniers, 25.000 seulement sont autochtones ; les autres étant des immigrés récents. D'où :

a) Hégémonie d'une minorité en cas de création d'un Etat Juif ;

b) Dépouillement d'un peuple soit par envahissement, soit par expropriation et expulsion, comme le propose cyniquement le professeur Zangwill.

Est-ce la récompense que mérite le peuple palestinien, auquel nous devons nos prophètes, qui n'a commis aucune injustice à l'égard des Juifs ou à l'égard de quiconque, qui possède pacifiquement la terre de ses ancêtres, qui a souffert sous la domination ottomane au point de se voir contraint à l'émigration que l'on sait, et qui a été martyrisé par la cruauté turco-boche pendant ces quatre années de guerre ?

3° *Division des habitants :*

a) MUSULMANS : L'hégémonie d'une minorité juive provoquerait le mécontentement des musulmans qui, dans ce pays, sont encore plus religieux qu'en Turquie et qui sont naturellement portés à ravalier les Juifs. Leur Coran, leurs textes religieux (hadiss) les y incitent violemment puisqu'ils vont jusqu'à traiter les Juifs de « pourceaux et de singes accablés sous le poids de la colère divine » (nombreux sont les textes dans ce sens que nous connaissons et que nous pourrions citer). Déjà les musulmans du pays s'agitent contre le projet d'un Etat Juif en Palestine. Leurs coreligionnaires, qui ont si vaillamment lutté aux côtés des troupes alliées, ne comprendraient pas qu'on tienne si peu compte de leur loyalisme en plaçant les Musulmans de Palestine sous la domination des Juifs.

b) CHRÉTIENS : Les Chrétiens, orthodoxes et catholiques, n'acceptent pas non plus de voir les Juifs régner en Terre Sainte où tout rappelle les souffrances du Sauveur et les mystères de leur religion. Ils ne toléreront pas que le tombeau du Christ soit placé sous la domination de ceux qui ont provoqué son supplice. Ils préféreraient certes en voir la garde entre les mains des musulmans plutôt qu'entre celles des Juifs. Ils ne pourraient s'empêcher d'en éprouver tout au moins une désil-

lusion profonde pour la France, protectrice des Chrétiens en Orient.

4° *Réveil d'antisémitisme :*

Une hégémonie juive amènerait certainement des dissensions, un réveil d'antisémitisme, accumulerait les haines et aboutirait à des catastrophes dont les Israélites seraient les premières victimes, comme le pense la majorité des Palestiniens et comme l'exprimait, du reste, l'un d'eux, M. Magdèleine, dans une conférence faite à Paris, devant un public français de choix.

5° *Méconnaissance des principes wilsoniens et alliés :*

Enfin, un Etat Juif en Palestine serait absolument contraire à toute logique, contraire au principe des nationalités et, par suite, aux principes sacro-saints des Alliés et du Président Wilson, qui reconnaissent aux populations « le droit de disposer librement d'elles-mêmes ».

Au point de vue religieux

La Palestine appartient tout d'abord à ses habitants et fait partie ethniquement, géographiquement et économiquement, de la Syrie; mais au point de vue moral, elle intéresse toutes les nations par l'attrait qu'elle exerce sur les fidèles de trois grandes religions. Terre Sainte pour les Juifs et les Chrétiens, elle l'est aussi pour les Musulmans. En Palestine, parmi les nombreux souvenirs de leurs croyances, citons la mosquée d'Omar à Jérusalem, d'où le prophète (Mahomet) s'éleva au Ciel.

La création d'un Etat Juif aurait, au point de vue religieux, les conséquences suivantes :

1° *Placerait les fidèles de deux grandes religions sous l'hégémonie d'une seule :*

Nous avons démontré plus haut que les Juifs ne peuvent baser leurs prétentions sur les principes ethniques.

Ce n'est donc pas en vertu de tels principes, comme ils le prétendent, qu'ils peuvent réclamer la Palestine. En approfondissant leurs prétentions, en analysant leurs arguments, on constate qu'en réalité ils réclament la Palestine comme étant la Terre promise par Moïse. Leur Etat Juif, réalisant une prophétie de leur religion, aurait donc forcément un caractère religieux qui créerait en faveur des adeptes du Judaïsme, une situation privilégiée, ce qui placerait les fidèles des deux autres religions en état d'infériorité.

En essayant d'étayer un droit sur une prophétie, et se plaçant ainsi sur le terrain religieux, on ne saurait refuser aux autres religions la réalisation de leurs propres prophéties. Ce qui est bon pour les uns ne saurait être mauvais pour les autres. A quels résultats extraordinaires cela nous mènera-t-il ? A quels résultats aboutirait-on notamment si on laissait les Musulmans mettre en pratique les prescriptions du Coran concernant les Juifs, par exemple ?

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de raisons pour refuser de donner également satisfaction aux Chrétiens qui entreprirent les Croisades (décidées au Concile de Clermont 1095), au cri « Dieu le veut », pour la possession du tombeau du Christ. Ces Chrétiens de Palestine, pour qui et avec qui ont combattu Godefroy de Bouillon, Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion, ont aussi des droits et des susceptibilités légitimes.

2° Crèrerait une nationalité à base religieuse :

Nous avons vu qu'on ne peut écarter de la notion d'un Etat Juif celle d'un Etat religieux. Un homme de « nationalité juive » devra donc être forcément juif de religion. Il ne peut, comme un Français ou un Américain, être Français ou Américain et appartenir à une religion quelconque : juive, chrétienne, musulmane, etc... La Palestine, Etat Juif, deviendrait ainsi le seul pays du globe où la religion serait à la base de la nationalité,

cé qui rallumerait les anciennes haines et luttes religieuses.

3° *Créerait une agitation religieuse dans tous les pays :*

L'état d'infériorité dans lequel se trouveraient placés les Chrétiens et les Musulmans en Palestine, les haines et les luttes religieuses qui s'ensuivraient, ne laisseront pas indifférents les 600 millions de Chrétiens et de Musulmans du monde. Elles se répercuteront au delà des frontières de l'Etat Juif, dans tous les pays où il y a des Chrétiens et des Musulmans qui se solidariseront naturellement avec leurs coreligionnaires de Palestine, placés sous l'hégémonie juive. Cet état de choses créerait dans tous les pays, une agitation religieuse qui pourrait aboutir à de véritables catastrophes, là, surtout où l'élément musulman est nombreux, et cela n'est pas sans intérêt pour les puissances musulmanes, telles que la France et l'Angleterre.

Au point de vue des grandes puissances

Un Etat Juif en Palestine serait :

1° *Une cause de difficultés pour les Grandes Puissances :*

Il ne pourra jamais, en effet, s'émanciper complètement de toute influence étrangère qu'ils réclament d'ores et déjà et la Palestine deviendrait ainsi un champ de compétition entre les diverses Puissances Méditerranéennes, notamment entre celles qui auraient des possessions limitrophes (la France et l'Angleterre).

2° *Il pourrait devenir un pilier de la politique allemande en Orient :*

Il n'y aura certes pas de Juifs français, anglais, américains, belges ou italiens qui accepteraient de quitter le pays où ils ont prospéré jusqu'ici, où ils ont versé leur sang pour défendre leurs foyers, et où ils sont si



bien assimilés avec nous qu'ils sont considérés partout comme nos frères jouissant de tous nos droits. Par contre, ce sont les Juifs de Russie, de Roumanie, de Pologne et d'Allemagne, qui se rendront en Palestine, en nombre certainement plus important. Tous ceux-ci parlent le yeddish, dialecte bas-allemand, et le parleront encore pendant une ou deux générations tout au moins, d'où quasi-certitude pour l'Allemagne, pays du *Delbrückisme*, de faire de la Palestine une véritable colonie allemande.

En outre, ne craindrait-on pas l'arrivée des Juifs de Russie qui ont formé le bolchevisme ? Inutile de rappeler, d'autre part, ce que fut l'ancien royaume de Judée, avec ses luttes continuelles qui ont ensanglanté le pays.

Solution qui sauvegarderait tous les intérêts en présence

La solution qui sauvegarderait tous les intérêts en présence se résume dans les propositions suivantes :

- 1° La Palestine, c'est la Syrie, elle fait partie intégrante de la Syrie ;
- 2° Si, pour des raisons de politique internationale, la Palestine devait être séparée de la Syrie, il ne serait que justice qu'elle appartînt à ses habitants, les Palestiniens, vrais possesseurs du sol ;
- 3° Avant tout, pas d'Etat confessionnel ouvert ou déguisé ;
- 4° Octroi à la Palestine autonome d'une Charte Internationale comportant la neutralité assurant à la population un régime de justice, de liberté et d'égalité ; établissant au point de vue religieux la liberté des cultes, une égale protection des établissements religieux de toutes les confessions et de tous rites ; assurant une politique de « porte ouverte » ;
- 5° Garantie internationale de cette Charte ;
- 6° La Ligue des Nations confierait la surveillance de

la bonne exécution de cette charte à une puissance qui serait gardienne de la Terre Sainte.

On comprend que la France tienne à la Palestine, partie intégrante de la Syrie dont elle est chargée de défendre les intérêts ; — On comprend aussi que l'Angleterre tienne à avoir la Palestine comme bastion de l'Égypte. Pour éviter des froissements entre l'une et l'autre puissance, ne serait-ce pas alors une solution en tous points satisfaisante, que confier le mandat à une puissance non méditerranéenne ; n'ayant, de ce fait, aucune convoitise en Orient et dont la mission désintéressée serait garantie par le passé.

